

Nature de l'acte : 1-4

**DÉC.2025-105 – Diagnostic amiante sur canalisation EU – Centre-ville commune déléguée de Condé-sur-  
Noireau – CHEVALIER DIAG CM**

**LE MAIRE de la commune de Condé-en-Normandie**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n°1/5.4 en date du 15 juin 2020 autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Vu l'offre reçue,
- Considérant la nécessité d'effectuer des analyses avant les travaux de réhabilitation du réseau eaux usées.

**DÉCIDE**

**Article 1** – De retenir la Société CHEVALIER DIAG CM sise 24 route de Pont-Farcy – Tessy-sur-Vire – 50420 Tessy-Bocage pour un diagnostic amiante avant travaux sur les canalisations du réseau d'assainissement : Quai de la Druance, Rue du 6-Juin, Place René-Pauwels, Rue Vaullégeard, Rue des Challouets, Rue des Prés-Guilets d'un montant de 2 100,00 € H.T. soit 2 520,00 € T.T.C.

**DIT**

**Article 2** – Que les crédits sont inscrits au budget.

**Article 3** – Que la présente décision sera insérée au registre des délibérations du Conseil Municipal et exposée au Conseil Municipal.

Fait à Condé-en-Normandie, le 20 octobre 2025

LE MAIRE



Valérie DESQUESNE